



## RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3<sup>o</sup>)

### Ordonnance OCA12 17018-1 (C-4.1)

Modification à l'ordonnance OCA12 17018 (C-4.1) afin de rétablir une chaussée à double sens sur le chemin Hudson entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Linton

À la séance ordinaire du 3 décembre 2012, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce décrète :

1. L'ordonnance OCA12 17018 (C-4.1) est modifiée par la suppression de l'extrait suivant :

**« Sur le chemin Hudson entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Linton :**

- d'installer une signalisation de sens unique direction nord (RN-A);
- de conserver en place toute autre réglementation en vigueur. ».

---

Cette ordonnance est entrée en vigueur le 19 décembre 2012, date de sa publication dans le journal Actualités CDN—NDG.

#### VERSION OFFICIELLE DES ORDONNANCES

L'édition électronique des ordonnances de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce ne constitue pas la version officielle; elle ne saurait avoir préséance, en cas de divergence, sur l'original conservé par la Division du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

#### TERRITOIRE D'APPLICATION

Ces ordonnances ne sont applicables que dans les limites territoriales de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.